



## BULLETIN D'INFORMATION 2020 - N° 7 du 16/03/2020

### Coronavirus - Covid-19 - les mesures préconisées par le Ministère du Travail

Face à l'épidémie de Coronavirus COVID-19 qui se propage, les pouvoirs publics ont pris une série de mesures dont, en dernier lieu, des mesures de « réduction de la vie sociale » (limitation des rassemblements, fermeture des commerces).

Par un communiqué le Ministère du travail a précisé dimanche 15 mars les modalités d'organisation du travail devant être adoptées par les entreprises. Vous les trouverez ci-jointes.

Les entreprises doivent aménager leur activité en privilégiant le télétravail et, dans certains cas, la réduire voire la suspendre.

Dans ces moments difficiles et inédits, des mesures d'aide aux entreprises ont été annoncées (arrêt maladie pour garde d'enfants, activité partielle, fiscalité, prêts financiers...)

Nous conseillons à ceux qui voudraient avoir recours à l'activité de créer un compte sans attendre sur le site <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/> .  
L'activation du compte peut prendre 48h.

**CHAMBRE SYNDICALE 3D**

***Désinfection, Désinsectisation et Dératisation***

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX  
Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)